

**Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du
Parc National du Mont-Orford**

Mémoire

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,
Madame Claudette Journault, présidente,
Monsieur Pierre Béland, commissaire,
Janvier 2005

Présenté par Hélène Thérioux,
Citoyenne de la ville de Magog,
Municipalité régionale de comté de Memphrémagog

I- Présentation de l'auteure et du sujet

J'aimerais d'abord remercier les membres de la Commission d'enquête du BAPE pour l'opportunité qui est donnée aux citoyens de venir s'exprimer sur cette importante question concernant le devenir des territoires récréatifs sous bail, dans le Parc National du Mont-Orford. Grâce à ce processus démocratique, tous ont la chance de faire valoir leur opinion, d'exprimer leur assentiment ou encore d'exprimer leur désaccord, leurs interrogations et leurs inquiétudes face au projet présenté. Merci!

Native de Magog, j'y réside toujours tout en profitant aujourd'hui, d'une retraite bien paisible auprès des membres de ma famille. Après une carrière dans les soins infirmiers comme enseignante surtout, au niveau collégial, j'ai fait partie en 1997 du fort contingent de personnes, employées du secteur public, qui quittaient leur milieu de travail pour la retraite. Depuis ce temps, j'ai un peu plus de disponibilité pour m'intéresser aux sujets qui m'ont toujours passionnée dont entre autres, la santé et l'environnement. J'ai la chance de m'impliquer dans du travail de bénévolat auprès d'associations environnementales et ces activités m'intéressent beaucoup. Il faut dire que j'ai été sensibilisée très tôt dans mon enfance aux richesses et aux beautés de ma ville, à son environnement exceptionnel et aux problématiques qui peuvent survenir. Au cours des années, j'ai vu la population de la ville de Magog s'accroître significativement et son environnement immédiat se modifier peu à peu.

De joyau tranquille au milieu des montagnes et des lacs, ma ville est devenue rapidement un endroit très apprécié des touristes et des villégiateurs et elle s'est transformée à un rythme accéléré. Des secteurs forestiers ont fait place au développement urbain. De même, les abords des lacs environnants sont devenus de plus en plus fréquentés et transformés aussi par l'arrivée de nombreux villégiateurs qui après quelques séjours dans le milieu ont décidé de revenir s'y installer, souvent en permanence. La ville s'est transformée et la campagne environnante aussi. De nombreux projets de développement ont vu le jour, certains très intéressants et avantageux et d'autres moins prisés de la population en général. Le paysage naturel a été modifié entre autres, par des édifices à logements multiples ou condos qui ont été érigés quelques fois à des endroits stratégiques, aux abords du lac Memphrémagog par exemple, ceinturant la rive et cachant à jamais les magnifiques panoramas naturels offerts à la population. Plusieurs assauts dans le milieu forestier aussi, dus à l'étalement urbain dans le milieu rural et autour des lacs environnants ont modifié grandement les paysages naturels. La croissance de la population et l'extension de son habitat a ses bons côtés mais il faut savoir valoriser et préserver ce qui a toujours constitué le charme et l'attrait de la ville et de ses environs, le patrimoine naturel particulier. Ainsi, le Mont-Orford et le lac Memphrémagog et les plus petits lacs environnants subissent actuellement un attrait sans précédent. Il faut plus que jamais travailler à protéger et à conserver les milieux naturels qui les constituent parce que c'est ce qui fait leur unicité, leur spécificité et leur attrait.

Aussi, le projet de développement immobilier au bas des pentes du Mont-Orford retient particulièrement mon attention et me pose plusieurs inquiétudes tant au niveau environnemental, qu'économique et social. C'est ce qui fait l'objet de ce mémoire.

II- Projet de modification des limites du Parc du Mont-Orford

Les promoteurs de Mont-Orford Inc. souhaitent développer un projet immobilier au flanc et au bas des pentes de la montagne, à l'intérieur des limites actuelles du Parc Orford, dans une zone protégée très sensible et au patrimoine remarquable. Leur projet vise essentiellement à financer et moderniser la station de ski alpin existante. Les promoteurs assurent qu'il faut absolument faire du développement immobilier dans ce territoire récréatif du bas des pentes pour arriver à assurer la survie de la station et la rendre concurrentielle. Actuellement les territoires convoités sont sous bail dans le Parc du Mont-Orford et la Loi sur les Parcs (L.R.Q., chapitre P-9) est sensée protéger ces acquis publics « à perpétuité ».

C'était d'ailleurs dans la volonté des fondateurs George Austin Bowen, Louis-Arthur Giroux et L.-A. Richard en 1937 d'en faire don pour les préserver et s'assurer ainsi de la pérennité des ressources naturelles du Parc National du Mont-Orford. En 1979, suite à des audiences publiques, la population s'était prononcée en majorité pour le maintien du territoire récréatif à l'intérieur des limites du Parc. Pourquoi en 2005, devrait-on encore remettre en question cette décision? En sommes-nous rendus à la solution ultime pour sauver la station de la fermeture qu'il faille modifier des limites du parc pour céder à des intérêts particuliers des territoires publics à haute valeur économique? L'ère est à l'acquisition de nouveaux territoires et non aux échanges ou cessions de territoires dans un secteur de grande valeur écologique et patrimoniale.

La Loi des Parcs spécifie que :

Article 1 : Les terrains faisant partie d'un parc doivent être préservés en permanence...

Article 4 : Un parc peut être créé ou aboli par le gouvernement qui peut en modifier les limites si le ministre en donne son intention....dans certains délais...

Article 5 : Il est stipulé que les terrains faisant partie du parc ne peuvent faire l'objet de vente ou d'échange...

La Loi des Parcs est ambiguë actuellement, on agrandit le territoire des parcs d'un côté en acquérant des terres pour les préserver à perpétuité puis, d'un autre côté, on laisse une brèche dans le processus législatif en accordant une certaine latitude au ministre pour modifier des limites de territoire dans des circonstances particulières et de façon discrétionnaire. Il faut que la Loi des Parcs soit précisée et que le principe de pérennité s'applique en tout temps. Aussi, l'esprit de la Loi nécessite le respect intégral du vœu de la population, aucune exigence financière et économique de rentabilité d'une station de ski ne peut écarter le caractère protégé à pérennité de l'aire publique actuelle du Mont-Orford. Les articles 1 et 5 doivent être appliqués de façon à ce qu'on maintienne le caractère « aire protégée » du territoire (zone récréative intensive) sous bail dans son intégralité pour en préserver ses ressources naturelles, ses paysages et sa grande valeur patrimoniale. De plus, on doit continuer d'acquérir de nouveaux territoires pour augmenter les aires protégées et non succomber aux pressions du milieu économique pour échanger ou céder au secteur privé les quelques milieux naturels publics de grande valeur que nous possérons.

Le gouvernement doit maintenir ses territoires du massif du Mont-Orford sous bail et n'apporter aucune modification aux limites actuelles du Parc. La survie financière de la station de ski doit être assurée par d'autres moyens que ce qui est proposé ici. D'ailleurs le projet de

développement immobilier suscite suffisamment d'inquiétudes dans la population en ce qui concerne les effets sur la biodiversité et l'intégrité écologique du territoire du parc.

III- Impacts environnementaux du projet

La première partie des audiences a été très intéressante pour toute l'information qu'il a été possible d'obtenir sur le projet et surtout sur les répercussions possibles de l'échange de terrains et du développement immobilier sur l'environnement. On s'attendait naturellement à ce qu'une étude globale des impacts sur l'environnement soit déposée par les promoteurs pour permettre une vue d'ensemble, soit l'état de l'environnement tel qu'il se présente dans la zone d'étude avant la réalisation du projet (composantes des milieux biophysique et humain susceptibles d'être touchés si le projet est réalisé) et ce qu'il adviendra par la suite. Ce qui aurait dû être fait comme étude d'impact, avant les audiences, sera fait par étapes, au fur et à mesure du développement et après l'échange de terrains souhaité par les promoteurs!!!! On veut ainsi éviter des études sur des projets qui n'auraient pas lieu ou qui devraient être modifiés avant la décision... Est-ce la meilleure façon d'éclairer une décision? Il a donc été possible d'obtenir des données quelquefois incomplètes et éparses sur les impacts physiques, biologiques et humains du projet ce qui rendait parfois difficile la compréhension, et la capacité de localiser les territoires en cause dans l'échange et les répercussions du projet sur le milieu. Heureusement des participants possédant des expertises variées ont permis, par leurs questionnements, qu'on précise davantage ce qui constituait le territoire convoité par les promoteurs, la délimitation de la zone d'échange, la diversité des ressources biologiques qu'on y retrouve, et les caractères du territoire qui présente un intérêt particulier. Il fut donc possible de connaître la valeur des zones forestières dans le secteur d'échange, des espèces fauniques et floristiques qu'on y retrouve ainsi que les habitats des espèces... Sur le plan environnemental, le projet immobilier de Mont-Orford Inc. suscite beaucoup de questions et d'inquiétudes, en voici quelques-unes :

- Quel sera l'effet, sur la biodiversité et l'écosystème du milieu, du déboisement dans un territoire protégé qui est en grande partie peu ou non perturbé?
- Quel sera l'effet du déboisement et des constructions sur les paysages, les magnifiques panoramas de montagne actuels? Qu'est-ce qui attire et retient autant de touristes à la montagne durant les saisons d'été et d'automne en particulier? A-t-on déjà évalué la valeur économique que représente un tel territoire naturel?
- La contamination au nickel et au chrome dans le ruisseau Castle qui se jette dans le lac Memphrémagog, vaste réservoir d'eau potable pour plus de 160,000 personnes, est très préoccupante. La source de contamination du ruisseau qui passe dans le milieu naturel est toujours inconnue. Actuellement, la concentration de nickel serait au-dessus des seuils d'effet néfaste, même au niveau des plages au lac, alors que les concentrations de chrome sur le delta sont moins élevées et se situent entre le seuil d'effet mineur et le seuil d'effet néfaste (Étude de la Firme Roche, 2002). Heureusement, les responsables de la Santé Publique assurent que les rejets de contaminants sont sans danger pour l'eau de consommation et l'eau de baignade. D'autres études pour identifier la ou les sources de contamination sont-elles prévues?
- Quelles seront les répercussions des activités humaines dans le bassin du ruisseau Castle? Y aura-t-il impact sur les concentrations des contaminants? Y a-t-il des mesures

effectuées actuellement pour atténuer les risques de contamination plus grande dans ce ruisseau?

- Quels seront les effets des activités de développement immobilier et du surplus d'enneigement artificiel des pistes sur la problématique importante d'érosion observée dans ce ruisseau et sur l'envasement au lac? Y observe-t-on des effets sur la faune piscivore? Des coûts importants sont reliés à l'entretien d'un bassin de sédimentation dans le ruisseau. Ne vaudrait-il pas mieux mettre en application des mesures plus drastiques de renaturalisation du ruisseau et de protection de sa bande riveraine? Quels seront les effets d'activités humaines de construction résidentielle dans un territoire naturel aussi fragile?
- Quels sont les effets du rejet actuel des eaux usées traitées de la municipalité du Canton d'Orford dans la Rivière aux Cerises qui se déverse dans le lac Memphrémagog? Peut-on augmenter les quantités de rejets sans impact? La nouvelle technologie de traitement des eaux usées (par aération puis infiltration des eaux usées dans le sol) qui devrait être appliquée au cours de 2005 et éviter les rejets sera-t-elle plus efficace? Déjà le lac Memphrémagog subit plusieurs stress et des risques évidents de contamination. Il y a eu dépôt de 2 projets d'agrandissement de sites d'enfouissement des matières résiduelles (Bestan-Intersan et Coventry) dans son bassin versant. De plus, le lac Lovering qui est situé dans son bassin et dont les eaux se jettent dans la Baie Fitch subit une contamination toxique active aux BPC, dioxines et furannes chlorées et aussi au mercure, contamination étudiée depuis les années 2000 par le ministère de l'Environnement (MENV). Le lac subit aussi tous les effets du déboisement dans son cadre forestier et du développement résidentiel important sur ses rives. Arrivera-t-on à préserver la qualité des eaux de ce lac? Le projet de développement immobilier dans le territoire naturel du Parc pourrait-il avoir des impacts qui pourraient se répercuter sur le lac?
- Quels seront les effets des nuisances (bruits et lumières) sur la faune locale et le milieu environnant de la montagne? Comment comptons-nous apporter notre contribution dans la réduction de la pollution lumineuse souhaitée dans la région?
- Quelles sont les prévisions et qui assumera les coûts de desserte des services publics d'aqueduc et d'égout, depuis leurs sources jusqu'au rejet? Un projet immobilier d'autant grande envergure en secteur rural et de villégiature suscite un questionnement sur les sources d'alimentation en eau potable et sur le traitement des eaux usées, voir disponibilité de l'eau souterraine ou d'eaux de surface de qualité. Qui fournira l'eau pour le nouveau développement? Du côté de la municipalité du Canton d'Orford, les autorités municipales disaient n'y voir aucun problème (apports des puits municipaux suffisants et nouvelle technologie, Système EnviroSeptic pour le traitement des eaux usées en voie de réalisation d'ici la fin de 2005). Pour le territoire situé dans la ville de Magog, personne ne peut assurer maintenant si la ville pourra fournir l'approvisionnement en eau potable et effectuer le traitement des eaux usées. Y a-t-il déjà eu étude de faisabilité en ce sens? Quels seront les coûts du projet? Ils seront défrayés par qui? Quel type de priorité y accorde-t-on?
- L'enneigement artificiel se fera probablement de façon plus intensive au cours des prochaines années (changements climatiques et adoucissement des températures). Où puisera-t-on toutes les quantités d'eau nécessaire? Qu'arrive-t-il si les bassins de rétention d'eau sont épuisés? Peut-on se fier aux réserves dans les bassins, aux étangs gelés (dont l'Étang aux Cerises) et au débit des eaux des ruisseaux et torrents de la montagne? Risque-t-on d'épuiser les réserves d'eaux superficielles et souterraines?

Comment se comporteront la faune et la flore pour survivre alors? Devra-t-on un jour puiser à même le réseau d'eau potable, dans les réserves prévues pour la consommation humaine?

- Quelle sera l'influence d'un surcroît de neige artificielle compactée dans les pistes lors de la fonte des neiges au printemps? Influence sur le débit d'eau dans les ruisseaux et sur le phénomène d'érosion déjà problématique dans le ruisseau Castle? Influence sur le degré de végétalisation des pistes de ski (compaction de la neige apporte un retard du dégel dans les pistes et peut influencer la qualité de la végétation naturelle au sol)...
- On prévoit la construction d'un restaurant au sommet de la montagne. A-t-on pensé comment on y ferait l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées? A quels coûts environnementaux et économiques? Pourquoi implanterait-on une telle structure dans ce milieu naturel? Quelle affluence y prévoit-on? Est-ce réaliste? Peut-on accepter qu'on modifie encore le milieu naturel de la montagne en abattant d'autres arbres et en mettant des sols à nu? Comment est-ce qu'on entrevoit gérer l'achalandage de population à cet endroit? Est-ce réellement compatible avec la qualité du milieu naturel qu'on a toujours tenté de préserver sur ce massif montagneux?
- On dit que les 2/3 des terrains contenus dans la zone d'échange sont non perturbés, ils serviraient d'habitats fauniques et plusieurs sont d'une grande importance pour le paysage. Sommes-nous prêts à les sacrifier pour que le projet immobilier se concrétise? Étant donné la rareté et la valeur de ces territoires, pourquoi faudrait-il en changer la vocation? Pour répondre aux ambitions des promoteurs qui désirent s'installer aux premières loges de la montagne pour faire fructifier davantage leur projet?

En l'absence d'étude d'impact globale du projet de développement immobilier sur l'environnement, nos gouvernants ont-ils assez de données à ce moment-ci pour prendre une décision éclairée sur la question d'échange de terrains? Dans leur projet immobilier, les promoteurs désirent développer les secteurs au flanc et au bas des pentes de ski. Les skieurs, futurs résidents ou occupants des copropriétés veulent accéder directement à la montagne à partir des unités en ski, donc sans jamais utiliser leur voiture. La montagne leur appartient quoi! Allons-nous encourager la consommation inconsciente et la démesure encore longtemps? Même si les promoteurs nous avisen que des études d'impact sur l'environnement seront entreprises avant chaque groupe de travaux, puis que chaque phase du projet sera soumise à la municipalité du Canton d'Orford pour étudier sa concordance avec les normes du Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE), la population a raison d'être sceptique. On insiste beaucoup sur le fait que ce n'est « Pas un projet comme à Tremblant ». Qui les promoteurs veulent-ils rassurer? Pourquoi? Il est souvent difficile de constater des erreurs après coup et de vivre avec....

Tout dans ce projet est structuré sur la prémissse de la nécessité d'échange de terrains et sur les retombées économiques du projet pour la station de ski et la région. Pourtant à ce niveau, bien des questions et des appréhensions subsistent encore. En voici d'autres :

- Le projet reçoit l'appui public de quelques élus de divers paliers de gouvernement, de gens d'affaires, de citoyens, en faveur pour plusieurs des bénéfices économiques qui se répercuteront sur la station de ski et sur la région. Est-ce vraiment l'ultime chance qu'il nous reste de rentabiliser les opérations de la station de ski et de garantir sa survie? Pourquoi ce projet immobilier ne se réalisera-t-il pas à l'extérieur des limites du parc? Y a-t-il déjà eu des études qui démontrent que la viabilité des centres de ski passe

nécessairement par le développement immobilier au bas des pentes? Est-ce « l'unique solution » pour financer les activités du territoire récréo-touristique du Parc du Mont-Orford? Comment sont gérées les stations qui refusent tout développement immobilier? Il me semble qu'il y a ici beaucoup à perdre au change...

- Lors des séances d'information, des participants ont suggéré des modalités de financement de la station de ski et du golf (ex: établissement de tarification pour les utilisateurs...droits d'entrée dans la zone récréative du Parc...) dans le territoire sous bail. D'autres solutions sont sûrement applicables aussi pour combler le manque à gagner de la station de ski et afin d'attirer la clientèle à la montagne pour diverses activités durant l'année. Il y a aussi des coûts communs à défrayer si on veut rentabiliser la station récréative (ski et golf) et aussi préserver l'intégralité de notre patrimoine naturel. On éviterait peut-être ainsi que certains en viennent à vouloir céder des territoires naturels publics à l'entreprise privée pour les faire fructifier. Il faut admettre que des activités commerciales et immobilières dans ce territoire naturel protégé, c'est inquiétant!
- On souligne que le projet immobilier triplera la densité d'occupation actuelle dans la municipalité du Canton d'Orford et que l'économie sera plus fructueuse. Par contre, la circulation routière sera plus importante aussi, avec tous les problèmes d'encombrement de routes de campagne, de pollution et de risques d'accidents consécutifs. Comment concilier un tel projet urbain dans une zone de villégiature paisible? Qui aura à défrayer les modifications à apporter au réseau routier? Et surtout, pourquoi les gens choisissent-ils de s'installer à l'extérieur des villes? Pour le calme? On sera servi!
- Si le projet était accepté, des centaines de gros arbres matures (érables, pins rouges, chênes rouges, noyers cendrés de 70-100 ans) devraient être sacrifiés pour faire place à 1046 unités d'habitation prévues dans le territoire du Parc et à 3200 espaces de stationnements. Le promoteur tente de rassurer les gens choqués par la situation en leur disant qu'on peut minimiser les impacts en aménageant les stationnements publics près de l'autoroute 10. Les gens seront véhiculés par la suite à la base de la montagne par trolley. Les citoyens ne se sentent-ils pas lésés dans leur droit de circuler et d'accéder librement à des territoires publics qui leur appartiennent toujours? À quels endroits et quels types de servitudes et d'accès offrira-t-on au public? Est-ce que le public en est informé? Et pourquoi ne pas ériger les infrastructures immobilières plus près de l'autoroute, à l'extérieur des limites du parc?
- On observe une stabilisation de la clientèle des stations de ski (vieillissement de la population, ralentissement économique, précarité de l'emploi, modes sportives...), les changements climatiques se font de plus en plus présents (réchauffement des températures, accumulations de neige fluctuant à la baisse), aussi de plus en plus de pressions se font autour des stations de ski pour transformer et aménager les espaces naturels en domaines immobiliers. La santé économique de la station dépendant de la fréquentation assidue des skieurs, il semble qu'on doive investir davantage dans les édifices d'accueil, dans les installations de production de neige artificielle (coûts plus élevés de consommation d'eau et d'énergie) et dans les remontées mécaniques toujours plus performantes et sécuritaires. Pour garantir les frais d'exploitation des stations, la tendance serait à l'urbanisation des espaces naturels. Il faut augmenter la fréquentation et l'utilisation d'infrastructures de plus en plus coûteuses et performantes au niveau technologique (canons pour l'ensoleillement artificiel, remontées mécaniques super-rapides, plus confortables, sécuritaires....). La tendance est aussi à la compétition entre

centres de ski pour s'attirer le plus de clientèle possible. Est-ce le type de développement qu'on désire pour la station de ski du Parc National du Mont-Orford? Est-ce que des études ont déjà prouvé que c'était le meilleur moyen d'obtenir des retombées économiques suffisantes?

- On vit actuellement dans notre société des conditions économiques difficiles, des fermetures d'usines ou encore des ralentissements de travail qui se font de plus en plus fréquents. Le coût de la vie augmente, les salaires et les rentes stagnent. La population est inquiète... Lorsque le promoteur prévoit des milliers d'emplois qui seront offerts dans le nouveau village piétonnier du Mont-Orford, beaucoup de citoyens sont impressionnés par cette arrivée massive et soudaine de capitaux et d'emplois. On ne peut qu'être influencé par l'argument invoqué par le promoteur pour s'approprier du territoire public en vue d'un projet immobilier. Les chiffres ont de l'impact! Mais curieusement, lorsque le promoteur est appelé à préciser, il semble y avoir confusion sur le nombre réel d'emplois prévus, les types d'emplois, le nombre d'emplois nouveaux/année ... Comment s'assurer qu'il n'y a pas un leurre pour la population?
- Il existe des visions divergentes dans la population lorsqu'on parle de territoires naturels à préserver, de beauté des paysages, de ressources naturelles, de qualité de l'eau, d'étalement urbain dans une zone fragile...de projet immobilier dans un territoire protégé... Pour des citoyens, les préoccupations environnementales se situent à un niveau élevé dans l'échelle des valeurs, pour d'autres c'est de moindre importance. Pour des citoyens, céder ou échanger des territoires protégés dans les limites du Parc National aux fins de développement immobilier privé, c'est inadmissible. On sait que la qualité de vie des gens peut aussi être influencée par la perte et la détérioration des milieux naturels et des paysages. Comment arriver à concilier valeurs environnementales et valeurs économiques pour en arriver à des consensus équitables?
- Lors des périodes d'information de la première partie des audiences, il existait de la confusion sur le terrain offert par les promoteurs dans l'échange de terrain. Les informations sur la localisation et valeur marchande d'autres terrains pouvant faire l'objet d'échange en remplacement du terrain de Monsieur Darche étaient incomplètes. On a assuré le public que le Ministère avait étudié le terrain sur lequel il y aurait eu promesse d'achat (la promesse était faite? la copie était non disponible...). Quelle a été l'entente effectuée entre Mont-Orford Inc. et le propriétaire du terrain (M.Darche) visé dans l'échange? De toute façon, le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) assure la population qu'il y aurait d'autres terrains pouvant servir à l'échange, mais le tout demeure confidentiel pour éviter la surenchère???. Les représentants du MRNFP ont scruté à la loupe le terrain sur lequel Mont-Orford Inc. aurait déposé une promesse d'achat. Qu'arrive-t-il pour les autres terrains admissibles pour l'échange? Quel rôle attend-t-on du public qui participe aux échanges et qui participe aux audiences du BAPE? Quelle qualité d'information leur réserve-t-on? Il reste une impression de « décidé d'avance » qui incite peu les citoyens à venir s'exprimer...

IV- Conclusion

Une demande d'échange de terrains dans le territoire naturel sous bail au pied des pentes de ski a été déposée par les promoteurs de Mont-Orford Inc. pour concrétiser un projet de développement immobilier visant à améliorer le domaine skiable du Mont-Orford et le rendre plus concurrentiel. Des pressions économiques importantes sont faites de toutes parts pour que le projet se concrétise avec les effets positifs anticipés sur l'économie régionale et sur le positionnement de la région comme destination touristique internationale. Déjà on observe plusieurs infrastructures d'hébergement s'étalant autour du périmètre du Parc. Les pressions foncières sont grandes pour le développement qui se poursuit à un rythme effarant à l'extérieur des limites actuelles du Parc. Il faut prendre conscience de tout l'environnement urbain qui s'organise près du territoire protégé du Parc National.

Je souhaite donc que tout le territoire protégé du Parc National du Mont-Orford soit maintenu dans son intégralité, qu'il demeure public et non urbanisé, conservé pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Que le territoire naturel sous bail qui représente un intérêt important pour la récréation et l'écotourisme soit préservé comme le prévoit la Loi sur les Parcs, qu'il soit géré de façon à en préserver la flore, la faune, les habitats et les paysages. Qu'aucun échange ou cession de terrains ne soit fait, et que tout développement immobilier demeure à l'extérieur des limites actuelles du Parc. Il faut que la situation actuelle incite la population à s'intéresser à l'importance de protéger et d'augmenter les aires protégées dans le Parc et aussi lorsque c'est possible à faire don de territoire à préserver pour augmenter la superficie du Parc. Enfin, je souhaite que tous les citoyens soient informés sur ce projet qui les concerne et surtout qu'ils expriment leur position de sorte qu'il y ait un large consensus qui s'établisse dans la population avant qu'une décision importante soit prise par nos gouvernants. **Je propose que la Commission recommande au gouvernement de ne pas faire approuver d'échange de terrain.**

Il faudra qu'une volonté politique forte s'exprime pour maintenir le territoire récréo-touristique sous bail malgré les fortes pressions du promoteur et du milieu économique. Il faut préserver à perpétuité les territoires naturels publics en zone montagneuse d'Orford et s'assurer que toutes les superficies forestières qui restent dans le territoire récréo-touristique du Parc soient préservées. Il faut cesser la fragmentation de la zone forestière et valoriser davantage tout ce territoire naturel nécessaire au maintien de la biodiversité. Il est essentiel donc que la Loi des Parcs s'applique ici, dans le sens de maintenir les acquis, et qu'on se positionne définitivement sur les objectifs qu'on souhaite rencontrer pour le développement et la protection de la montagne. La montagne doit demeurer un lieu privilégié de biodiversité et un lieu de ressourcement exempt d'activités commerciales et immobilières, un territoire naturel non artificialisé garanti pour les générations actuelles et futures. **C'est essentiel dans une vision qu'on espère de développement durable!**

Merci !

Hélène Thérioux, citoyenne,
Résidente de Magog

Annexe : Article paru dans l'hebdomadaire le Reflet du Lac (22 février 2003, p :16 et 17) et dans le quotidien régional La Tribune.

La consultation publique, un exercice démocratique?

Lecteur

Depuis quelques jours, de nombreux citoyens, organismes, personnalités du monde politique et aussi du milieu des affaires ont décidé de livrer publiquement leur position dans les médias concernant le projet de développement de la compagnie Intermont au Mont-Orford.

Ce qui est intéressant dans les publications en rapport avec ce sujet, c'est de connaître les divers arguments invoqués par ceux qui prennent position en approbation ou en opposition avec ce projet. (...)

Il faudrait que cette situation incite encore un plus grand nombre de citoyens à "se mêler de leurs affaires", oui de leurs affaires, parce qu'il en est question lorsque l'enjeu est de modifier les limites territoriales du Parc national du Mont-Orford et de céder à l'entreprise privée des terrains publics d'une grande valeur paysagère et patrimoniale en échange d'autres terrains.

Mais, il faut beaucoup d'audace pour utiliser son droit de regard et venir exprimer publiquement son opinion lorsqu'on sent qu'elle sera bien diluée dans l'ensemble des avis de tous et chacun, surtout si on réalise que le processus démocratique permettant d'utiliser ce privilège de s'exprimer en consultation publique n'a peut-être pas toute la transparence qu'on s'attendait d'y retrouver.

Ainsi, il est inquiétant, pour ne pas dire dérangeant et inconvenant, de voir un député, délégué régional de l'Estrie et secrétaire d'État aux Infrastructures convoquer la presse, deux mois après la tenue de la consultation publique organisée par son gouvernement, pour donner sa position sur le sujet et dire qu'il "entend bien recommander à son collègue Richard Legendre, ministre responsable de la Faune et des Parcs, d'aller de l'avant." (La Tribune, 14 février 2003).

En minimisant l'opposition ou les récriminations de certains citoyens, Monsieur Boucher assure que "ce n'est rien de systématique", puisque des gens s'expriment à titre d'individus et non comme groupe officiel. Pour lui, il semble y avoir peu d'importance à s'exprimer dans de telles situations, si on ne parle pas au nom d'un groupe ou encore si on n'est pas un élu politique. Si Monsieur Boucher croyait se faire du capital politique en s'exprimant ainsi et à ce moment-ci en faveur du projet, il vient de manquer le pas. En sous-estimant ainsi l'opinion des individus qui ont eu le cran, en décembre dernier, de se prévaloir de leur droit de regard et de venir s'exprimer dans le cadre de la consultation publique tenue par monsieur le ministre Richard Legendre lui-même, il vient de démontrer le peu de respect qu'il voue aux citoyens qui s'impliquent dans leur collectivité.

À la séance de consultation publique du 6 décembre dernier, j'ai déposé et présenté un mémoire à titre de citoyenne. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les opinions communes ou encore très divergentes qui étaient exprimées face au projet présenté et j'ai beaucoup appris. La consultation a été menée de main de maître par monsieur le ministre Legendre et il s'y dégageait une atmosphère de grande considération et de respect qui permettait à

chacun de s'exprimer et de se sentir écouté et compris.

On dit que 75% des 54 mémoires qui ont été déposés s'opposaient au projet pour des considérations environnementales surtout. Pour ma part, je me suis opposée à cet échange de territoires et au développement qui est proposé et ce, tant pour des motifs environnementaux que par principe d'équité. Jamais le gouvernement ne devrait se départir de territoires publics de grande valeur naturelle et paysagère au profit de l'entreprise privée. Il doit faire des choix dans le sens du développement durable et conserver ses acquis. Il faut préserver la richesse naturelle patrimoniale de ce beau territoire montagneux et continuer d'acquérir d'autres territoires de grande valeur écologique et ce, tant pour les bénéfices de la population actuelle que pour les générations qui suivront. D'autres moyens devront être envisagés pour rentabiliser les installations du centre de ski alpin.

Enfin, le gouvernement doit faire un choix qui reflète les volontés de la population. Si les citoyens viennent s'exprimer, c'est qu'ils croient encore en la démocratie. On doit considérer leur opinion sans y apporter de jugement de valeur. Est-ce que leurs arguments feront le poids face à ceux des politiciens et du lobby des gens d'affaires? On verra...

Hélène Thérioux

Magog